

Prix de vente appartement, villa	Honoraires T.T.C	Avec un minimum de
Inférieur à 30.000 €	Forfait de 3.000 €	
De 30.000 € à 75.000 €	10%	5000 €
De 75.001 € à 150.000 €	7%	7500 €
Au-delà de 150.001 €	6%	

VENTE : BAREME DES HONORAIRES AU 15/11/2017

FONDS DE COMMERCE/LOCAUX COMMERCIAUX:

10 % HT DU PRIX DE VENTE, soit 12 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou par dérogation à la charge de l'acquéreur si cela est prévu au mandat.

Les tranches d'honoraires ne sont pas cumulatives entre elles et sont exprimées Toutes taxes comprises(TTC), Tva 20%.